



Ordonnance de télécom CRTC 2010-456

Version PDF

Ottawa, le 5 juillet 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes.
Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	319	le 13 mai 2010
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	320	le 13 mai 2010
Bell Canada	7256	le 13 mai 2010
Bell Canada	7257	le 13 mai 2010

Secrétaire général